



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Secrétariat Général

Pau, le 10 février 2016

Communiqué de presse

ACCESSIBILITE DES PERSONNES

A MOBILITE REDUITE

DEMARCHAGE ABUSIF

Certains commerçants dans le département sont actuellement démarchés par des personnes se réclamant de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), en proposant des prestations payantes pour réaliser des diagnostics d'accessibilité dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Il est important de rappeler que les services de l'État mènent leurs actions sur l'accessibilité à titre gracieux et que toute demande de paiement ne peut relever de leur fait et ne peut être que frauduleuse.

Pour information, le site internet www.accessibilite.gouv.fr du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, propose de réaliser gratuitement votre propre diagnostic pour un établissement recevant du public.

Pour tout renseignement complémentaire ou si vous êtes concernés par une telle sollicitation, vous pouvez contacter la DDTM à l'adresse électronique suivante : adap@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

P/0 le DDTM

Le Délégué Territorial,

Bernard VIDAL

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 16h30
Tél. : 05 59 80 86 00 – fax : 05 59 80 86 07
Cité administrative – Boulevard Tourasse - CS 57577 - 64032 Pau cedex
Bus : lignes P20, T2